

#### Intervenants:

- **Christophe MOREAU**, Chercheur Cabinet Jeudévi

#### Animateurs:

- **Delphine COMMELIN**, Administratrice de l'ANARÉ, Responsable Service actions éducatives renforcées: PRE, Cités éducatives et Parentalités - Ville de Rennes
- **Sébastien RETY**, Administrateur de l'ANARÉ et responsable PRE et Cités Educatives, Direction de la Politique de la ville et de la Vie des quartiers à Châteauroux

#### Contextualisation:

Lors de leur création, les PRE avaient été suspectés de n'être qu'un dispositif s'ajoutant au millefeuille territorial. Cette "peur" a depuis longtemps disparu même si la dégradation des services publics peut la réactiver ponctuellement pour certains partenaires. De même, lors de leur création, les Cités éducatives ont dû démontrer que la démarche qu'elles initiaient visait à développer des projets structurants et durables pour les territoires dans le large cadre de l'éducation. Certaines d'entre elles ont placé au centre de leur système le PRE, en adoptant principalement son approche partenariale, ses dynamiques collaboratives et la contribution des familles et des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre de leurs actions. Alors que la troisième génération des Cités éducatives a été déployée, l'articulation entre PRE et Cités se décline de façons très diverses selon les territoires. Cet atelier aura pour objectif d'en aborder la réalité en précisant l'intérêt d'une approche inclusive et opérationnelle des PRE et des Cités Educatives.

#### Idées forces de la séquence



- Appels à participation (APP permanent, commission aux 15 jours avec PRE) : Complexité et temporalité des APP constatées et donc cohérence à trouver avec le Contrat de ville
  - Vigilance à avoir sur les publics 16 -25 ans : quelle approche pour agir ?
  - Priorisation des objectifs : il est préférable de travailler sur 4/5 axes partagés
  - Un maillage fort de la troïka est garant d'une bonne articulation et d'un bon suivi
  - Bonne connaissance des partenaires et des acteurs locaux et confiance créée : (ex: E.N) ; donc PRE force de proposition pour initier expérimentations
- 
- Manque de reconnaissance du PRE dans certains territoires : absence dans les équipes projet CE
  - Manque d'interconnaissance entre CE et PRE
  - Manque de temps du coordonnateur et du référent pour intégrer instance CE
  - Parfois déconnexion du politique des besoins des territoires (décisions arbitraires)
  - Rôle pivot du PRE au sein de l'équipe projet
  - Expertise du PRE sur le terrain : besoins des enfants, problématiques pour émergence d'actions collectives.

## **Conclusions – recommandations de l’Atelier 7 :**

- Besoin de reclarifier le portage politique PRE et la nécessaire complémentarité auprès des instances et des acteurs sur le terrain,
- Nécessaire articulation et échanges d’outils de travail : transposer la fiche de poste du coordonnateur du PRE sur celle du coordonnateur de la CE,
- Nécessité de clarifier les perspectives de pérennisation des cités éducatives pour développer l’expérimentation,
- Réaffirmer le rôle du REP dans une démarche d’ouverture et s’appuyer sur son expertise,
- La mutualisation doit être recherchée à plusieurs niveaux : une culture commune, des formations communes, une gouvernance commune et des axes de travail communs entre les PRE et les CE,
- Généraliser et respecter la Charte d’engagement des porteurs institutionnels et de leurs équipes
- Développer et valoriser le financement de projets PRE dans le cadre des CE,
- Renforcement quantitatif des actions par leur déploiement hors QPV,
- Intervention de prévention dès la petite enfance par utilisation des ressources petite enfance en veillant aux doublons avec des dispositifs déjà existants financés notamment par CAF.

## **Annexes pour aller plus loin :**

- [La nécessaire articulation des politiques éducatives entre PRE et Cités éducatives](#)

- [Projets de Réussite Educative et Cités éducatives](#)